

Clermont-Ferrand, le 4 juin 2013



A Madame le Recteur
Chancelier des Universités
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND

Objet : épreuves de LV au bac 2013
Copie aux IA-IPR de langues vivantes

Madame le Recteur,

La réforme des épreuves de langues vivantes à la session 2013 du baccalauréat, imposée par le gouvernement antérieur et entérinée par le gouvernement actuel, prévoit que, en plus de l'épreuve écrite en fin d'année scolaire, les élèves des séries S, ES et technologiques passent deux épreuves orales, l'une de compréhension (audition d'un document en langue étrangère et compte-rendu en français), l'autre d'expression orale sur une des notions au programme.

A l'issue des épreuves orales S, ES et STG 2013, le SNES-FSU constate que, malgré les énormes efforts fournis par les équipes enseignantes et les personnels administratifs et techniques pour offrir des conditions dignes, les modalités de ces nouvelles épreuves demeurent inacceptables :

- la réforme place l'organisation de ces épreuves orales sous la responsabilité des enseignants et ne prévoit pas les modalités pratiques, laissées à la charge des établissements.
- l'égalité des élèves devant l'examen, n'est plus assurée puisque les dates sont variables d'un établissement à l'autre, les sujets choisis relèvent de la seule responsabilité des enseignants et le mode d'organisation dépend des choix des équipes de professeurs et de la direction.
- l'anonymat des élèves et des examinateurs n'est plus respecté puisque ce sont les enseignants de la classe ou de l'établissement qui se chargent d'examiner leurs élèves.
- le volume d'heures de préparation des épreuves, d'interrogation orale et d'harmonisation désorganise considérablement le travail avec les élèves en perturbant l'emploi du temps des classes de Terminale et en privant les élèves de Terminale mais aussi de 2de et de 1ère de nombreuses heures de cours de langues vivantes bien avant la fin de l'année scolaire.
- la préparation et l'organisation de ces épreuves en cours d'année scolaire alourdit la charge de travail des enseignants et des équipes administratives, sans qu'aucune rémunération ne soit prévue.
- la préparation de toutes ces épreuves différentes de langues vivantes au bac est incompatible avec l'horaire hebdomadaire de 2 heures alloué à chaque langue vivante en classe de Terminale et la lourdeur des effectifs de classes.
- les enseignants de LV et leurs élèves ont vécu une année très difficile face au contenu imprécis et aux modalités confuses et contradictoires d'épreuves découvertes très tard et mal définies.

La section académique du SNES, qui avait anticipé ces problèmes, regrette que l'audience qu'il avait demandée à ce sujet dans un courrier daté du 27 novembre 2012, ne lui ait pas été accordée. Le SNES demande que le Ministère annonce dès à présent l'abandon, pour la session 2014, des modalités 2013 des épreuves orales ainsi que la mise en place d'une réflexion collective sur des épreuves de LV au baccalauréat, conçues et organisées au plan national.

Nous vous prions de croire, Madame le Recteur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Patrick LEBRUN, secrétaire académique
Fabien CLAVEAU, co-secrétaire académique adjoint
Thierry MEYSSONNIER, co-secrétaire académique adjoint